

# Leçon 3 : La difficile entrée dans l'âge démocratique : la Deuxième République et le Second Empire

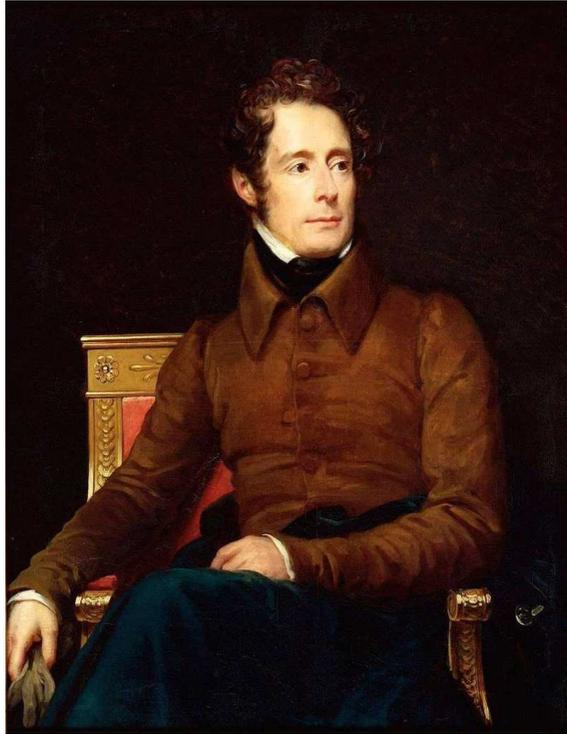
**Introduction :** Le 24 février 1848, alors que Paris s'est couverte de barricades, Louis-Philippe 1<sup>er</sup> abdique en faveur de son petit-fils le comte de Paris, mais un gouvernement provisoire se constitue qui proclame la République. Mais les questions du régime politique et du système de gouvernement continuent de se poser dans les années qui suivent, entre idéaux démocratiques et volontés autoritaires.

Comment l'instauration du suffrage universel a-t-elle pu aboutir en quelques années à la mise en place d'un régime autoritaire ?

# I - La IIe République, entre idéaux et désillusions

A - Le rêve d'une République démocratique et sociale

# Alphonse de Lamartine / George Sand : deux personnages dans la République



François Gérard, Baron (1770 - 1837), peintre, 1831.  
Huile sur toile (118 x 91 cm)  
Versailles, châteaux de Versailles et de Trianon  
© Photo RMN-Grand Palais - D. Arnaudet



« George Sand habillée en homme » le 25 novembre 1834 par Eugène Delacroix. La romancière vient de se couper les cheveux après sa rupture avec le poète Alfred de Musset. Le tableau est commandé par François Buloz, le rédacteur en chef de La Revue des deux mondes. Musée national Eugène-Delacroix.

# Vers la démocratie et la république sociale ?

- 24 février 1848 : abdication de Louis-Philippe
- 25 février 1848 : proclamation de la IIe République et du droit au travail
- 27 février 1848 : abolition de la peine de mort pour raisons politiques
- 27 février 1848 : création des ateliers nationaux
- 4 mars : liberté de la presse et des réunions publiques
- 5 mars 1848 : instauration du suffrage universel masculin
- 23-24 avril 1848 : élection de l'Assemblée Constituante
- 27 avril : abolition de l'esclavage dans les colonies

# Les ateliers nationaux



Auteur  
: ANONYME

Lieu de  
conservation  
: Bibliothèque  
nationale de  
France (BnF,  
Paris)

LES ATELIERS NATIONAUX AU CHAMP-DE-MARS.

# La limitation de la journée de travail

Au nom du peuple français,  
Sur le rapport de la commission de gouvernement pour les travailleurs,  
Considérant :  
1° Qu'un travail manuel trop prolongé non seulement ruine la santé du travailleur, mais encore, en l'empêchant de cultiver son intelligence, porte atteinte à la dignité de l'homme ;

Le gouvernement provisoire de la République décrète :  
1° La journée de travail est diminuée d'une heure. En conséquence, à Paris, où elle était de onze heures, elle est réduite à dix ; et, en province, où elle avait été jusqu'ici de douze heures, elle est réduite à onze ;  
Archives nationale, Paris.

# Le suffrage universel masculin

Au nom du peuple français,  
Le gouvernement provisoire de la République,  
Voulant remettre le plus tôt possible aux mains d'un gouvernement définitif les pouvoirs qu'il exerce dans l'intérêt et par le commandement du peuple,  
Décrète :

Article 1<sup>er</sup> – Les assemblées électorales de canton sont convoquées au 9 avril prochain pour élire les représentants du peuple à l'Assemblée nationale.

Article 2 – L'élection aura pour base la population.

Article 5 – Le suffrage sera direct et universel.

Article 6 – Sont électeurs tous les Français âgés de 21 ans, résidant dans la commune depuis six mois, et non judiciairement privés ou suspendus de l'exercice des droits civiques.

15 Article 7 – Sont éligibles tous les Français âgés de 25 ans, et non privés ou suspendus de l'exercice des droits civiques.

Article 8 – Ce scrutin sera secret.

20 Article 10 – Chaque représentant du peuple recevra une indemnité de 25 francs par jour, pendant la durée de la session.

Archives nationales, Paris.

# L'abolition de l'esclavage dans les colonies



Victor Schoelcher



Auteur : BIARD  
François  
Lieu de  
conservation  
: musée national  
du château de  
Versailles

# A - La révolution de février et les progrès de la démocratie

**Trace** : Le gouvernement provisoire du 24 février 1848 est composé de 11 membres, avocats (Ledru-Rollin), journalistes (Marrast, Blanc), savant (Arago), poète (Lamartine) ou encore ouvrier (Alexandre « Albert » Martin). Ils prennent immédiatement des mesures à la fois démocratiques et sociales entre février et avril : le droit au travail concrétisé par la création des ateliers nationaux destinés à employer sur des chantiers publics les ouvriers et artisans des grandes villes au chômage; la journée de travail diminuée d'une heure ; la liberté de la presse et des réunions publiques : les clubs politiques se multiplient ainsi que les nouveaux titres de presse ; le suffrage universel masculin (le corps électoral passe alors de 246 000 votants à plus de 9 millions de plus de 21 ans) ; enfin l'abolition de l'esclavage dans les colonies défendu par Victor Schœlcher le sous-secrétaire d'État à la Marine.

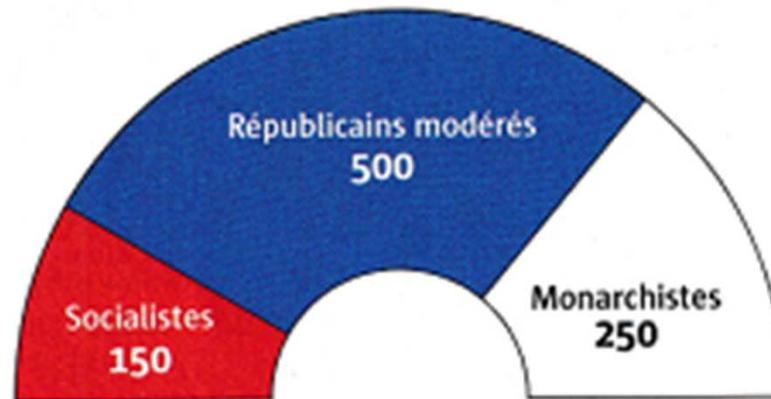
## **B - Une république conservatrice**

# Vers la République conservatrice

- 23-24 avril 1848 : élection de l'Assemblée constituante, les modérés au pouvoir
- 15 mai 1848 : manifestation à Paris, le Palais Bourbon envahi
- 22 juin : dissolution des ateliers nationaux
- 22 au 26 juin : journées insurrectionnelles à Paris
- 4 Novembre 1848 : adoption de la constitution de la IIe République
- 10 décembre 1848 : élection de Louis Napoléon Bonaparte
- 31 mai 1850 : loi restreignant le corps électoral de 9 à 6 millions de votant
- 16 Juillet 1850 : loi réduisant la liberté de la presse
- 2 décembre 1851 : coup d'état

# Une Assemblée constituante

## Plus modérée que la rue !



Auguste Blanqui, l'un des chefs de l'extrême gauche, veut faire retarder les élections de l'Assemblée constituante, présentant qu'elles ne donneraient pas l'avantage aux « rouges ». De fait ceux-ci n'obtiennent que 150 sièges sur 900 (chiffres arrondis). Avec 500 sièges, les républicains modérés sont les grands vainqueurs, tandis que les monarchistes forment l'opposition de droite.

# La manifestation du 15 mai 1848



# La suppression des ateliers nationaux et les journées de juin

« Aujourd'hui le peuple...est amer, mécontent, injuste, défiant, presque haineux. En 4 mois de fainéantise, on a fait du brave ouvrier un flâneur hostile auquel la civilisation est suspecte. L'oisiveté, nourrie de mauvaises lectures, voilà tout le secret du changement »

[Vidéo BNF](#)

Victor Hugo dans Choses Vues

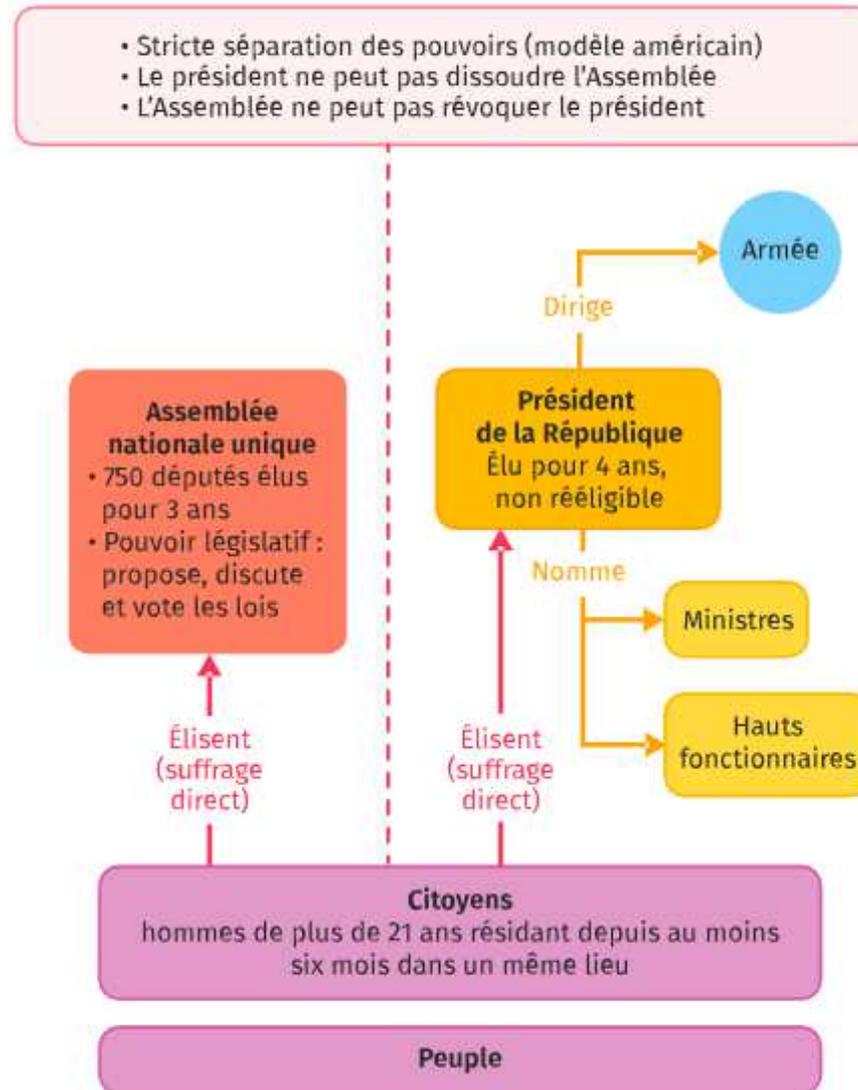
« Le 21 juin...les ouvriers célibataires des Ateliers nationaux âgés de plus de 25 ans sont invités à partir en province pour participer à des travaux d'aménagement rural, comme l'assèchement des marais de Sologne. Ceux qui ont entre 18 et 25 ans ont le choix entre l'engagement dans l'armée d'Afrique et la radiation...Dès le 23 juin, les quartiers populaires de l'est de Paris se couvrent de Barricades ».

Histoire du XIXe siècle, S. Bernstein, P. Milza, Hatier Initial, 2021, p. 125-129.



Le général  
Cavaignac,  
président du Conseil  
après la répression

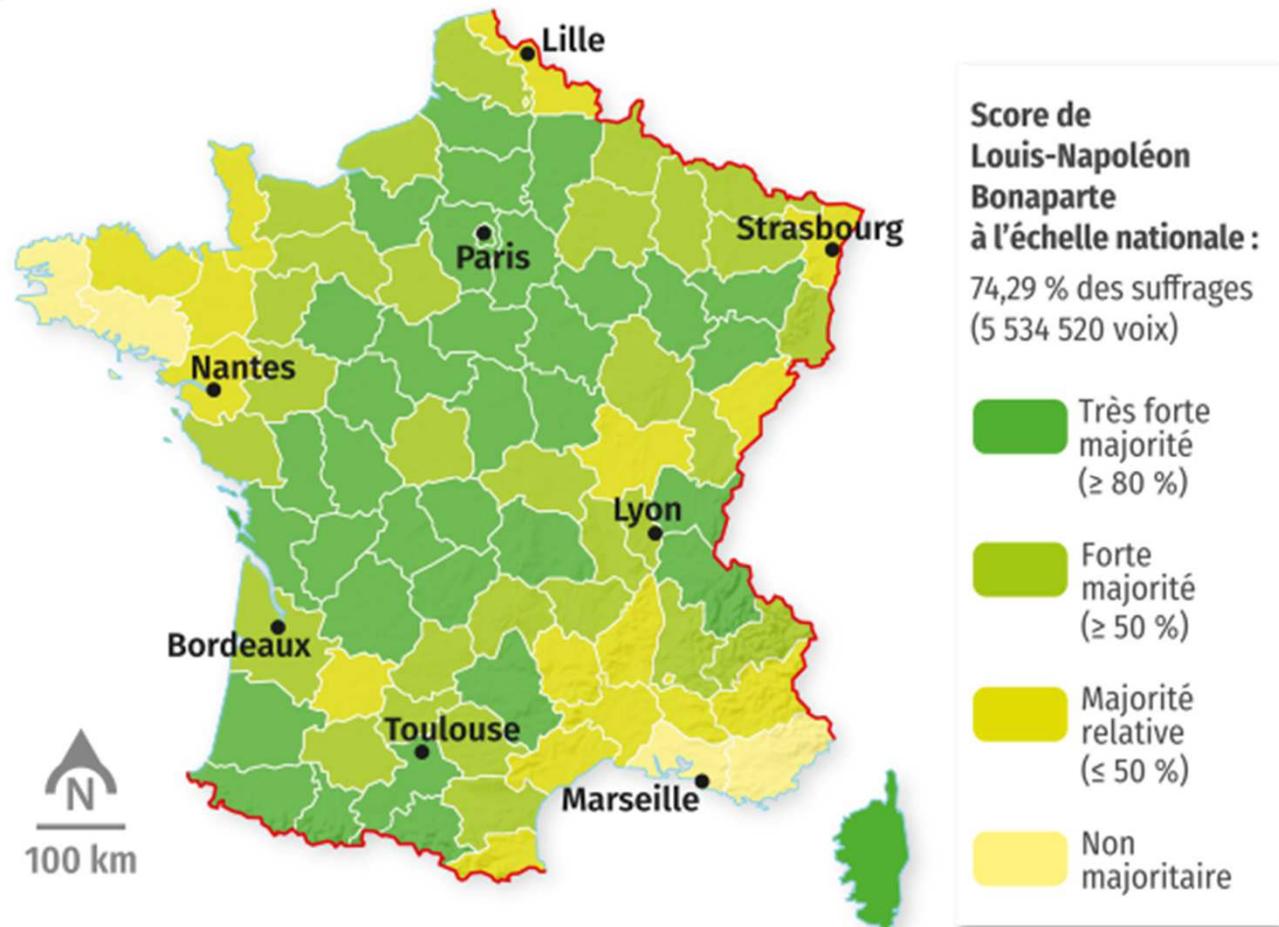
# La Constitution de la IIe République



# Les élections du 10 décembre 1848



Louis Napoléon Bonaparte



# La loi du 31 mai 1850

*Victor Hugo défend vigoureusement le suffrage universel contre un projet de loi adopté le 31 mai 1850 dont les dispositions notamment imposaient, pour être électeur, de résider trois ans au même endroit. La loi aura pour effet de réduire le nombre des électeurs de près de trois millions.*



Victor Hugo,  
député à  
l'Assemblée  
législative, mandat  
du 13 mai 1849 au  
2 décembre 1851.

Messieurs, cette loi est invalide, cette loi est nulle, cette loi est morte même avant d'être née. Et savez-vous ce qui la tue ? C'est qu'elle ment ! (Profonde sensation.) C'est qu'elle est hypocrite dans le pays de la franchise, c'est qu'elle est déloyale dans le pays de l'honnêteté ! C'est qu'elle n'est pas juste, c'est qu'elle n'est pas vraie, c'est qu'elle cherche en vain à créer une fausse justice et une fausse vérité sociales ! Il n'y a pas deux justices et deux vérités : il n'y a qu'une justice, celle qui sort de la conscience, et il n'y a qu'une vérité, celle qui vient de Dieu ! Hommes qui nous gouvernez, savez-vous ce qui tue votre loi ? C'est qu'au moment où elle vient furtivement dérober le bulletin, voler la souveraineté dans la poche du faible et du pauvre, elle rencontre le regard sévère, le regard terrible de la probité nationale !

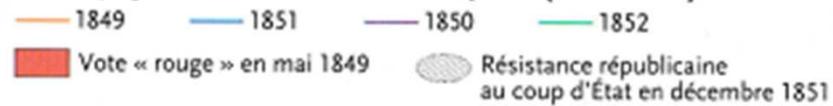
## B - Une république conservatrice

**Trace** : Les élections des 23-24 avril 1848 pour une Assemblée constituante mettent fin aux espoirs d'une république sociale : ce sont des républicains modérés qui obtiennent la majorité et les royalistes du parti de l'Ordre sont nombreux à l'Assemblée. Le 15 mai, une manifestation tourne à l'émeute et envahit le Palais Bourbon. Cet événement fait peur aux députés qui voient dans les ateliers nationaux un foyer de révolutionnaires, ces derniers sont dissous (21-22 juin). Entre le 22 et le 26 juin 1848, un soulèvement parisien réclame une république sociale, la répression est sévère (4000 morts parmi les insurgés). Le principe du droit au travail disparaît de la constitution de la IIe République adoptée le 4 novembre 1848 mais elle consacre la souveraineté populaire. Aux élections présidentielles de décembre 1848, Louis Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon 1er, est élu avec près de 75% des suffrages. Le parti de l'Ordre majoritaire à l'Assemblée réduit le corps électoral d'un tiers (6 millions de votants contre 9, les travailleurs migrants pour trouver un emploi en sont exclus) ainsi que la liberté de la presse.

# Les voyages en France 1849-1852



**Les voyages officiels de L.-N. Bonaparte (1849-1852)**



# La fin de la IIe République

**Plébiscite national des 20 et 21 décembre 1851** Intitulé : « Le Peuple français veut le maintien de l'autorité de Louis Napoléon Bonaparte, et lui délègue les pouvoirs nécessaires pour établir une constitution sur les bases proposées dans sa proclamation du 2 décembre 1851 . »



**Sénatus-consulte du 7 novembre 1852**, portant modification à la Constitution.

## Article premier.

La dignité impériale est rétablie.

Louis Napoléon Bonaparte est Empereur des Français, sous le nom de Napoléon III.

## Article 8.

La proposition suivante sera présentée à l'acceptation du Peuple français



## B - Une république conservatrice

**Trace** : Depuis 1849, Louis-Napoléon Bonaparte effectue des voyages en province pour se concilier l'opinion et s'assurer du soutien de l'armée. La Constitution établit la non-rééligibilité du président, Louis-Napoléon demande alors une réforme lui permettant de rester au pouvoir mais c'est un échec. Le 2 décembre 1851, Il opère un coup d'état au nom du rétablissement du suffrage universel : il dissout l'Assemblée Nationale et convoque un plébiscite dont le résultat (92% de oui) prolonge son pouvoir pour 10 ans. Les opposants sont pourchassés, emprisonnés ou déportés, Victor Hugo choisit l'exil. Suite à un nouveau plébiscite organisé en novembre 1852 (96% de oui), la Deuxième République est abolie et devient le Second Empire le 2 décembre 1852.

## II - Le Second Empire : 1852-1870

### A - Un régime autoritaire (1852-1860)

# Chronologie

- 17 février 1852 : décret sur le contrôle de la presse
- 2 décembre 1852 : Louis Napoléon Bonaparte proclamé empereur (Napoléon III)
- 30 décembre 1852 : décrets renforçant la censure
- 14 janvier 1858 : attentat d'Orsini
- 19 février 1858 : loi de sûreté générale
- 27 février 1858 : loi des suspects

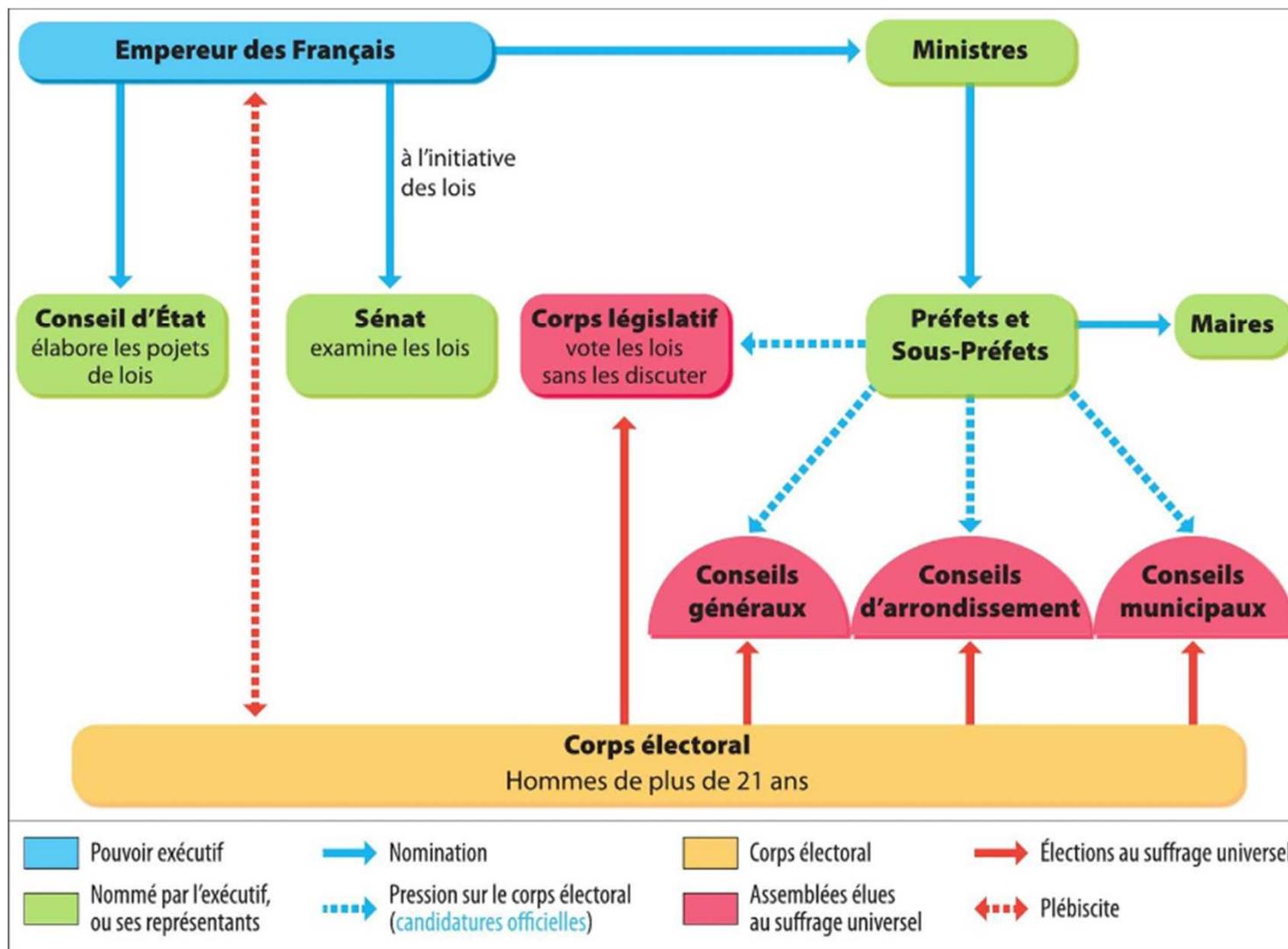
# Napoléon III

Napoléon III, empereur des Français  
(1853)

D'après Franz-Xaver Winterhalter, huile  
sur toile, 2,41 x 1,56 m, musée national  
du Château de Versailles.



# La constitution de janvier 1852, amendée en décembre 1852



# Un empire autoritaire : la pratique des candidatures officielles

## Lettre du sous-préfet de Fougères aux maires de son arrondissement, 1859.

Monsieur le Maire,

Le scrutin ouvre demain. J'ai l'honneur de vous rappeler ... que vous aurez sur le bureau un certain nombre de bulletins portant le nom de M. de Dalmas (candidat officiel) et pas d'autres ; qu'il est important que des personnes intelligentes et sûres, munies de bulletins portant le nom de M. de Dalmas, occupent les abords de la mairie et protègent les électeurs si bien intentionnés de votre commune contre l'erreur et le mensonge (...).

Trois candidats sont en présence : M. de Dalmas, secrétaire. sous-chef du cabinet de l'Empereur, candidat du gouvernement ; M. Le Beselm du Champsavin ; M. Dréo, gendre de Garnier-Pagès, fondateur de la république de 1848, ... M. de Dalmas représente le principe du dévouement au gouvernement, à l'autorité, à l'ordre, et peut seul, par sa position, favoriser le développement de nombreux intérêts de l'arrondissement. M. Dréo représente la République, le socialisme, la misère ! Entre ces deux candidatures opposées, (...) l'honorable M. Le Beselm doit s'effacer devant les intérêts de l'ordre et de la société menacée. Faites voter en masse, M. Le Maire pour M. de Dalmas, candidat du gouvernement, et, par votre conduite éclairée et patriotique, vous servirez à la fois le gouvernement de l'Empereur et l'intérêt général du pays.



# Un empire autoritaire : la censure de la presse

Le Second Empire encadre très strictement la presse jusqu'en 1860 avant de desserrer un peu l'étau. Dès le lendemain du coup d'État, la législation met au pas les journaux par les décrets du 31 décembre 1851 qui défèrent les délits de presse aux tribunaux de police correctionnelle. Par le décret du 17 février 1852 et par les décrets complémentaires des 25 février, 1er et 28 mars 1852, sont instituées les cinq dispositions suivantes :

La création d'un journal et le changement de son propriétaire ou de son rédacteur en chef nécessitent une autorisation du gouvernement.

Le timbre et le cautionnement sont maintenus, sauf pour les journaux non politiques. Il est interdit de rendre compte des séances des assemblées politiques, sauf en reproduisant les procès-verbaux officiels. Relater les procès de presse est également prohibé.

Les communiqués de l'autorité administrative doivent être insérés de manière gratuite et obligatoire. En cas d'infraction, un avertissement est infligé. Au bout de deux avertissements en deux mois, la suspension intervient. Enfin la suppression pure et simple est possible en fonction des exigences de la sûreté générale.

L'application de cette nouvelle législation est très rigoureuse. Les avertissements et les suspensions pleuvent. Les journaux d'opposition connaissent une baisse sensible de leur tirage, ce qui les fragilise...

# Un empire autoritaire : la répression



En 1850, 3 830 agents de police  
En 1868, **10 500 agents de police**

Environ **45 000 prisonniers** en métropole



Environ **20 000 déportés au bagne**  
En Guyane, 40 % de morts parmi les bagnards

Environ **2 500 opposants politiques** exilés



# La fondation d'une dynastie

Eugénie de Montijo de Guzman, impératrice des Français (1826-1920)

© RMN-Grand Palais (Château de Versailles) / Daniel Arnaudet



Elle fit en 1849 la connaissance du président de la République, Louis-Napoléon Bonaparte, chez la cousine de celui-ci, la princesse Mathilde. Séduit par sa beauté et sa personnalité, il lui fit une cour assidue, avant de demander sa main, en 1853, alors qu'il était devenu Empereur des Français. Le mariage eut lieu aux Tuileries et à Notre-Dame de Paris, les 29 et 30 janvier 1853, et l'Impératrice fut l'animatrice et le plus bel ornement d'une cour impériale particulièrement brillante. En 1856, naissait son fils unique, Louis-Napoléon, titré Prince impérial (1856-1879).

# Les voyages en province



## Les voyages officiels de L.-N. Bonaparte (1849-1852)

— 1849 — 1851 — 1850 — 1852

■ Vote « rouge » en mai 1849

▨ Résistance républicaine  
au coup d'État en décembre 1851

© Belin Éducation/Humensis, 2019 Histoire, Première, 2019  
© Severine Germain

## L'attentat d'Orsini



Portrait de Felice Orsini (1819 – 1858) auteur de l'attentat du 14 janvier 1858 contre Napoléon III. Peinture de Louis Bucheister. Italie. Huile sur toile. Paris, Musée Carnavalet.  
© AFP / JOSSE / LEEMAGE



Grenade de type Orsini © Paris – Musée de l'Armée, Dist. RMN-Grand Palais – Fanny Reynaud

Le 14 janvier 1858, l'Empereur et l'Impératrice se rendent en soirée à l'Opéra...Lorsque le couple impérial arrive à hauteur de l'entrée principale du péristyle de l'Opéra, trois explosions retentissent successivement devant, à gauche et sous leur voiture...Malgré les soixante-seize impacts relevés sur leur voiture, qui a été basculée sur le côté par le souffle des trois bombes, Napoléon III et Eugénie sont indemnes : leur voiture « blindée », protégée par des plaques de fer placées dans le plancher et les parois, les a sauvés.

# La loi de sûreté générale

LOI.  
*Extrait du procès-verbal du Corps législatif.*

LE CORPS LÉGISLATIF A ADOPTÉ LE PROJET DE LOI dont la teneur suit :

ART. 1<sup>er</sup>. Est puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans, et d'une amende de cinq cents francs à dix mille francs, tout individu qui a provoqué publiquement, d'une manière quelconque, aux crimes prévus par les articles 86 et 87 du Code pénal, lorsque cette provocation n'a pas été suivie d'effet.

2. Est puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans, et d'une amende de cent francs à deux mille francs, tout individu qui, dans le but de troubler la paix publique ou d'exciter à la haine ou au mépris du Gouvernement de l'Empereur, a pratiqué des manœuvres ou entretenu des intelligences, soit à l'intérieur, soit à l'étranger.

3. Tout individu qui, sans y être légalement autorisé, a fabriqué ou fait fabriquer, débité ou distribué, 1° des machines meurtrières agissant par explosion ou autrement, 2° de la poudre fulminante, quelle qu'en soit la composition, est puni d'un emprisonnement de six mois à cinq ans et d'une amende de cinquante francs à trois mille francs.

Fait au palais des Tuileries, le 27 Février 1858.

Vu et scellé du grand sceau :  
Le Garde des sceaux, Ministre secrétaire d'état  
au département de la justice,  
Signé E. DE ROYER.

Signé NAPOLÉON.  
Par l'Empereur :  
Le Ministre d'État,  
Signé ACHILLE FOULD.

## A - Un régime autoritaire (1852-1860)

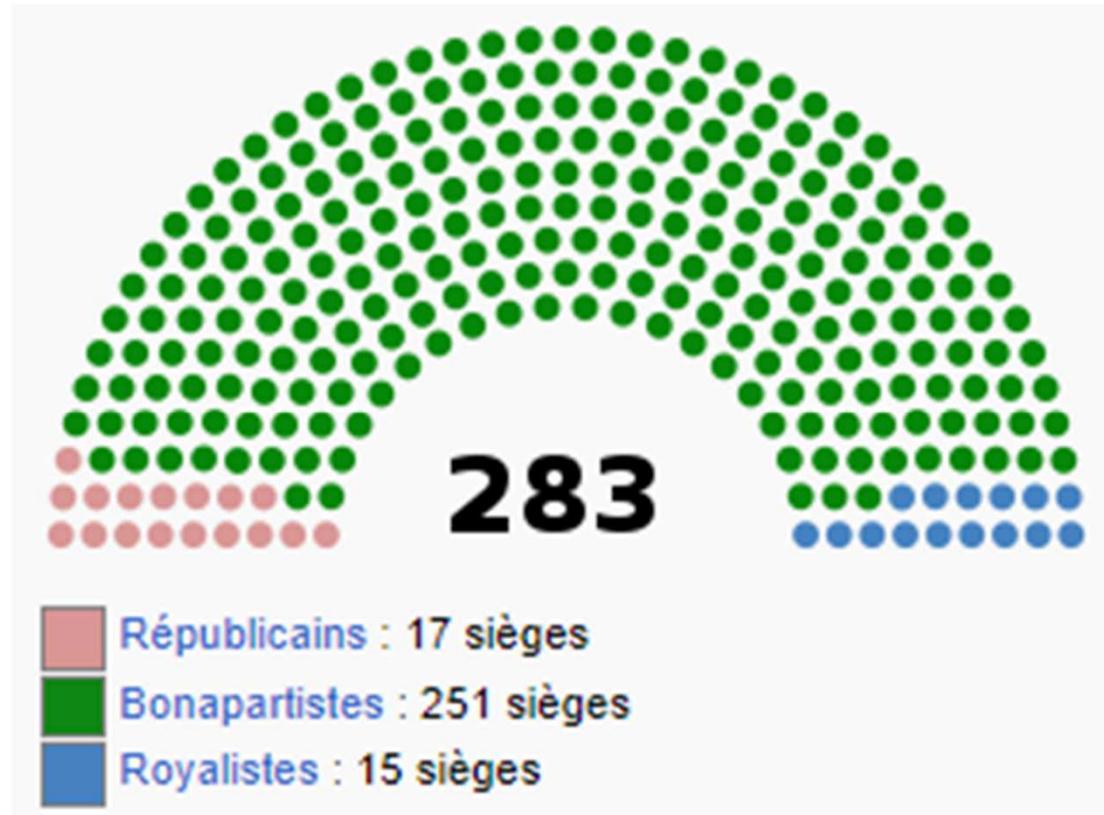
**Trace** : Le 2 décembre 1852, suite à un plébiscite triomphal, Louis Napoléon devient empereur sous le nom de Napoléon III. Une nouvelle constitution lui accorde un immense pouvoir. Le suffrage universel direct masculin est rétabli pour l'élection des députés mais le gouvernement désigne un candidat officiel bénéficiant du soutien du préfet, les rivaux sont gênés par l'interdiction des réunions publiques et des publications de programme. La presse est surveillée et censurée. Suite à l'attentat d'Orsini le 14 janvier 1858, la loi de sûreté générale et la loi des suspects renforcent la répression faisant des milliers de prisonniers et de déportés. Cependant, par la pratique du plébiscite et par les nombreux voyages en province, par son mariage avec Eugénie de Montijo de Guzman et la naissance du prince impérial en 1856, Napoléon III ancre son régime et noue un lien direct entre lui et les français.

## **B - La libéralisation et la chute (1860-1870)**

# Chronologie

- 25 mai 1864 : droit de coalition
- 31 janvier 1867 : décret sur le droit d'interpellation
- 11 mai 1868 : loi sur la liberté de la presse
- 6 juin 1868 : loi sur la liberté de réunion publique
- 8 septembre 1869 : partage de l'initiative des lois, entre l'empereur et le Corps législatif.

# Elections législatives de 1863



# Les 5 libertés nécessaires selon Adolphe Thiers

Pour moi, Messieurs, il y a cinq conditions qui constituent ce que j'appelle le nécessaire en fait de libertés.

La première est celle qui est destinée à assurer la sécurité du citoyen. Il faut que le citoyen repose tranquillement dans sa demeure, et parcoure toutes les parties du territoire sans être exposé à aucun acte arbitraire. [...]

Il faut que le citoyen veille sur la chose publique. Pour cela, il faut qu'il y pense ; il faut que ses concitoyens y pensent comme lui, il faut que tous ensemble échangent leurs idées et arrivent à cette pensée commune qu'on appelle l'opinion publique, et cela n'est possible que par la presse. Il faut donc qu'elle soit libre. [...]

Mais, lorsque cette opinion se produit, il ne faut pas qu'elle soit un vain bruit, il faut qu'elle ait un résultat. Pour cela, il faut que des hommes choisis viennent l'apporter ici, au centre de l'État – ce qui suppose la liberté des élections [...].

Quand ces élus sont ici mandataires de l'opinion publique, chargés de l'exprimer, il faut qu'ils jouissent d'une liberté complète [...]; il faut qu'ils puissent à temps apporter un utile contrôle à tous les actes du pouvoir [...]. C'est là la liberté de la représentation nationale ; et cette liberté est, selon moi, la quatrième des libertés nécessaires.

Enfin, vient la dernière [...], dont le but est celui-ci : c'est de faire que l'opinion publique, bien constatée ici à la majorité, devienne la directrice des actes du gouvernement.

*Le Moniteur universel, 12 janvier 1864.*

# La loi Ollivier

**E**n mai 1864, le député Émile Ollivier, républicain proche de l'empereur, fait voter une loi autorisant les coalitions ouvrières. La grève reste punie quand elle s'accompagne de violences. Les opposants du régime critiquent une avancée insuffisante.

Art. 414. Sera puni d'un emprisonnement de six jours à trois ans et d'une amende de 15 francs à 3 000 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque, à l'aide de violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses, aura amené ou maintenu, tenté d'amener ou de maintenir une cessation concertée de travail, dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires, ou de porter atteinte au libre exercice de la liberté de l'industrie ou du travail.

Loi du 25 mai 1864.

# LA LANTERNE

PAR

HENRI ROCHEFORT

---

Vous aviez sur les journaux, avant la loi sur la presse, un pouvoir absolu, illimité et sans contrôle, et quand je vous ai mis en demeure de l'appliquer pour un petit journal in-32, vous n'avez seulement pas su vous en servir.

Hier, on me disait :

« Vous êtes un adversaire, vous ne pouvez avoir un journal à vous. »

Aujourd'hui qu'un article de la loi, mitigé par beaucoup d'autres, me donne le droit d'avoir à moi ce journal qu'on me refusait, on ajoute ce correctif :

« Soyez notre adversaire, mais payez-nous cinq centimes de timbre par exemplaire en échange des choses désagréables que vous êtes appelé à nous dire.

Victor Henri de Rochefort-Luçay, connu sous le nom d'Henri Rochefort (1831-1913) profite de la loi sur la presse du 11 mai 1868 pour créer *La Lanterne*, dont le premier numéro est daté du 30 mai 1868.

# Loi sur les réunions publiques

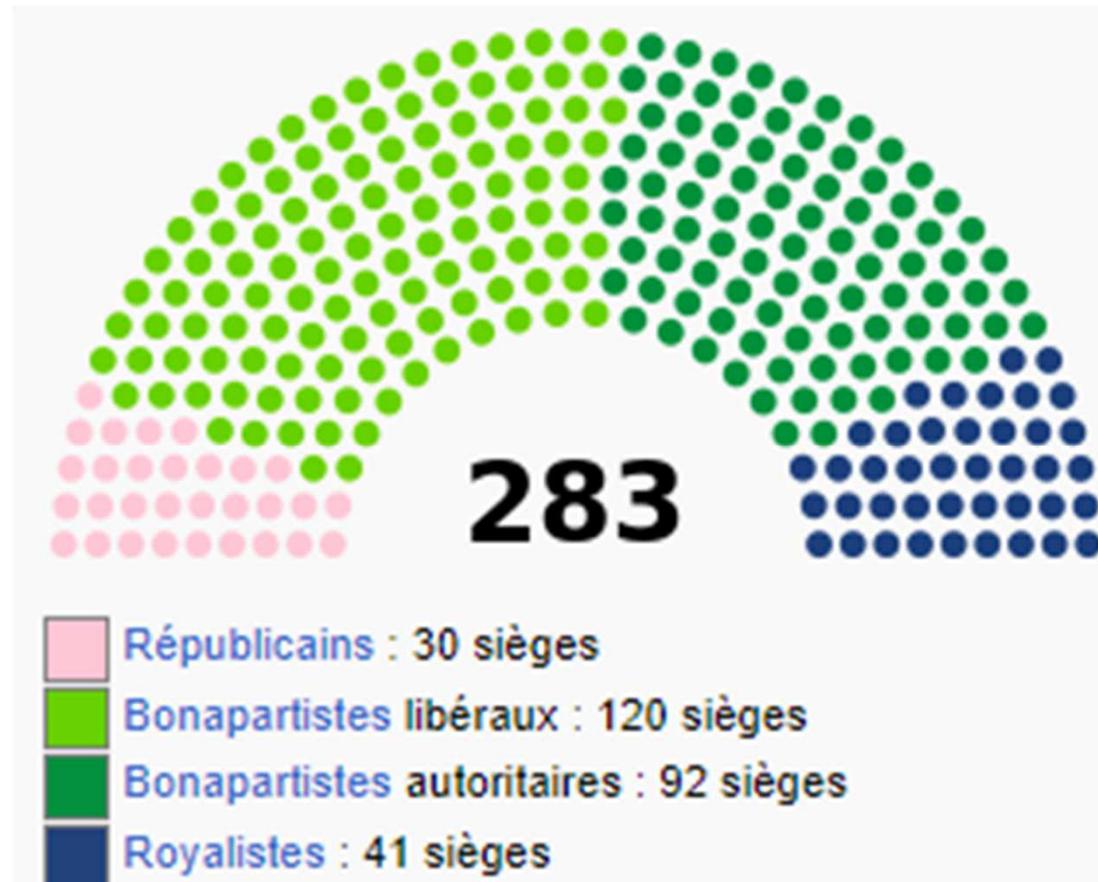
Loi du 6 juin 1868. Des réunions publiques non politiques

ARTICLE PREMIER. — Les réunions publiques peuvent avoir lieu sans autorisation préalable, sous les conditions prescrites par les articles suivants. Toutefois, les réunions publiques ayant pour objet de traiter de matières politiques ou religieuses continuent à être soumises à cette autorisation

ART. 5. — Un fonctionnaire de l'ordre judiciaire ou administratif, délégué par l'administration, peut assister à la séance.

ART. 6. — Le fonctionnaire qui assiste à la réunion a le droit d'en prononcer la dissolution : 1° si le bureau, bien qu'averti, laisse mettre en discussion des questions étrangères à l'objet de la réunion ; 2° si la réunion devient tumultueuse.

# Les élections de 1869

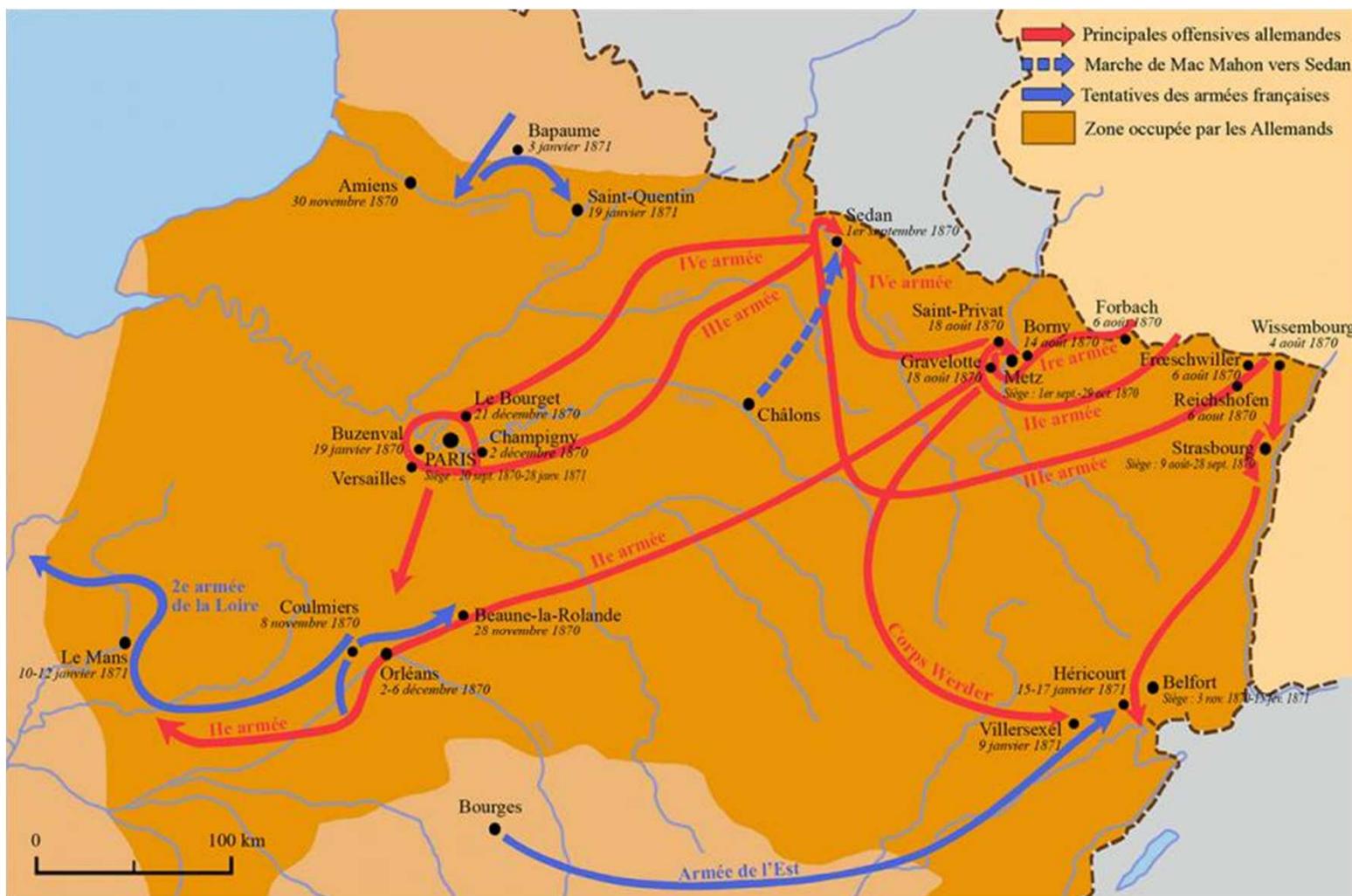


## B - La libéralisation et la chute (1860-1870)

**Trace :** A partir de 1860, le pouvoir impérial est amené à des concessions libérales en même temps que l'opposition politique se réveille avec l'entrée de 32 opposants politiques au corps législatif (Assemblée qui vote les lois) en 1863. L'orléaniste Adolphe Thiers réclame l'instauration des 5 libertés nécessaires : liberté personnelle des citoyens, liberté de la presse, liberté des élections, droit d'interpellation et responsabilité ministérielle devant le corps législatif. La loi Ollivier (dirigeant du « Tiers Parti », impérialiste et libéral) du 25 mai 1864 supprime le délit de coalition et permet la grève ; les députés peuvent officiellement critiquer le gouvernement en 1867 (droit d'interpellation). L'année suivante une loi libère la presse, de nouveaux titres paraissent (« La Lanterne » du républicain Rochefort) et les réunions publiques non politiques sont autorisées sans autorisation préalable. Enfin en 1869, alors que le régime est attaqué à la fois par les républicains et les conservateurs, les candidats du gouvernement perdent près d'un million de voix aux élections législatives de 1869. Un nouveau gouvernement libéral mené par Emile Ollivier accorde de nouveaux pouvoirs au corps législatif avec la possibilité de déposer une proposition de loi.

# Le conflit franco-prussien de 1870-1871

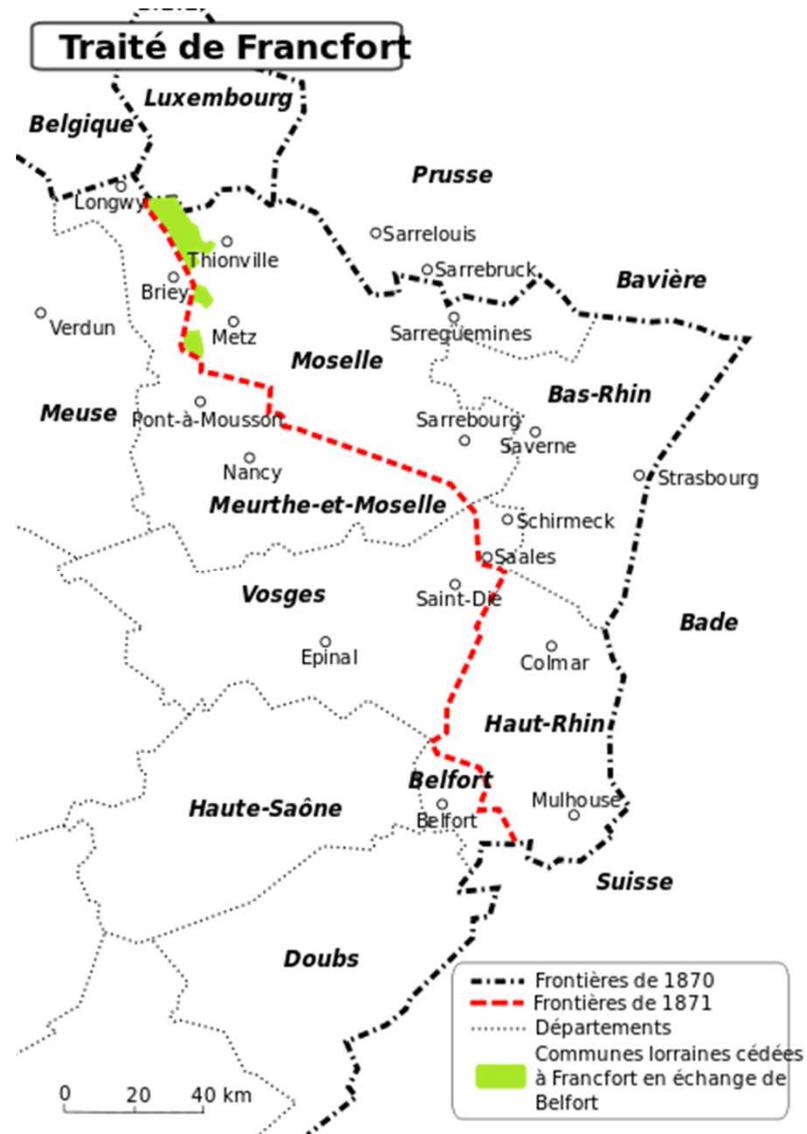
[Vidéo](#)



Les opérations militaires de la guerre de 1870-1871 - © MINARM/DPMA/ Joëlle Rosello

<https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/>

# Le conflit franco-prussien de 1870-1871



## B - La libéralisation et la chute (1860-1870)

**Trace** : Le 17 juillet 1870, Napoléon III déclare la guerre à la Prusse du chancelier Bismarck qui entend achever l'unité allemande par une guerre contre la France. Le 1<sup>er</sup> septembre a lieu la bataille de Sedan, le lendemain, Napoléon III capitule et est fait prisonnier par les Prussiens, avec 104 000 soldats. Le 4 septembre à Paris, les députés républicains constituent un gouvernement provisoire, c'en est fini du Second Empire : le traité de Francfort du 10 mai 1871 enlève à la France l'Alsace et la Moselle, lui impose une indemnité de 5 milliards de franc-or, le nord de la France étant occupé durant 3 ans. Napoléon III meurt en exil en Angleterre en 1873.